



Communiqué de presse

Embargo 6 février 2024, 11h00

Accès neutre sur le plan technologique, sans obstacles, sans financement par la publicité et clairement différenciable des offres commerciales

La Commission fédérale des médias (COFEM) présente des pistes de réflexion sur l'avenir du service public média.

La Commission fédérale des médias (COFEM) estime que ni l'initiative "200 francs, ça suffit! (initiative SSR)", ni le contre-projet du Conseil fédéral sur le financement de la SSR ne sont adéquats. Tous deux affaiblissent le service public, précisément dans une période où les médias sont confrontés à de grands défis. La commission d'experts indépendante plaide au contraire pour une discussion de fond sur la légitimité, les prestations, la structure et le financement du service public des médias à l'ère du numérique et présente ses propres propositions.

Bienne, le 6 février 2024

En Suisse, le débat sur le service public des médias se réduit souvent au montant du financement accordé au fournisseur dominant, à savoir la SSR. L'initiative demande de limiter la redevance des ménages à 200 francs et de renoncer à la redevance des entreprises. Le contre-projet du Conseil fédéral prévoit d'ancrer, au niveau de l'ordonnance, une réduction à 300 francs par ménage et un assujettissement plus souple pour les entreprises. La COFEM considère que ces deux propositions sont inadéquates. Selon son évaluation, elles affaibliraient le service public média au prix de coupes parfois drastiques dans les programmes et surtout menaceraient l'ancrage régional, précisément à un moment où un journalisme produit selon des normes professionnelles et déontologiques pertinentes revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement d'une démocratie libérale fondée sur l'état de droit.

Stabilité journalistique et continuité pour la population

Au vu des profonds changements dans le marché des médias, la Commission estime nécessaire que la politique et la société se penchent sur l'orientation et l'organisation futures du service public média à l'ère du numérique. Elle propose des pistes de réflexion sur la manière de légitimer le service public des médias à long terme, de définir ses prestations et de concevoir l'accessibilité, l'utilisation, la structure et le financement à l'avenir.

Face à la situation économique difficile et à la tendance à la centralisation et à l'harmonisation de l'offre dans le paysage suisse des médias, la COFEM considère que le service public média, en particulier dans les régions linguistiques et périphériques, doit plus que jamais garantir la stabilité et la continuité de l'offre journalistique. Il apporte une contribution essentielle à la cohésion et permet la participation. Avec un financement majoritairement public et doté d'un mandat de prestations, le service public média



Communiqué de presse – Piste de réflexion sur l'avenir du service public médiatique

doit en outre se distinguer clairement des offres commerciales en termes de qualité, de professionnalisme, de réalisation et de pertinence des offres proposées.

Transformation inéluctable vers une offre multimédia

S'écartant de ses racines historiques de simple fournisseur de services de radiodiffusion, le service public média joue de plus en plus un rôle d'infrastructure moderne. A l'ère du numérique, cette tâche ne diminue pas, mais s'accroît. Pour le service public média, la transformation en fournisseur multimédia de services journalistiques est inéluctable s'il veut répondre aux nouvelles attentes et exigences du public vis-à-vis d'un journalisme moderne, avec toutes ses formes de présentation et de transmission. Dans une société numérique, le service public média doit aussi assumer de nouvelles tâches, comme la mise à disposition d'un espace de débat public.

Se différencier clairement des offres commerciales

Premièrement, la COFEM recommande d'ancrer le service public média, quels que soient les fournisseurs de prestations, en tant qu'infrastructure moderne, neutre en termes de technologie et de formats, accessible à l'ensemble de la population, dans toutes les régions du pays, de manière équivalente et sans obstacles. Deuxièmement, elle considère qu'il est nécessaire de définir clairement les prestations du service public média au niveau du contenu et de les différencier des offres commerciales. Troisièmement, elle plaide pour un changement de système de financement. Le service public média doit renoncer totalement aux recettes publicitaires au profit d'un financement public stable, fiable et suffisant, qui ne donne pas de fausses incitations ni de faux signaux de prix et qui garantit l'indépendance journalistique. La publicité serait certes encore autorisée dans l'offre de télévision linéaire, mais les recettes seraient collectivisées au profit d'une aide générale aux médias.

La Commission est consciente que ses propositions peuvent nécessiter une adaptation des bases légales et qu'une mise en œuvre n'est réaliste qu'à moyen ou long terme, avec des délais de transition appropriés.

Veillez adresser vos questions à:

Anna Jobin, présidente de la COFEM, emek@bakom.admin.ch

A propos de la COFEM

La Commission fédérale des médias (COFEM) est une commission d'experts indépendante et extraparlamentaire mise en place par le Conseil fédéral et dotée d'un secrétariat spécialisé. Elle conseille les autorités en matière de médias, de développement de la communication dans la société, et propose des solutions viables pour aménager le paysage suisse des médias. Elle comprend au maximum 15 experts externes à l'administration fédérale et issus de différents domaines de la branche des médias. Les membres de la Commission et le président ou la présidente sont nommés par le Conseil fédéral; ils représentent différentes approches et positions. La Commission est actuellement présidée par Anna Jobin.